

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 juin 2023****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 1
Élus présents : 25	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 3

32/2023 – AFFAIRES DU PERSONNEL : MODIFICATION D'UN COEFFICIENT D'EMPLOI

L'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, crée, transforme ou supprime les emplois qui font l'objet d'un état récapitulatif joint aux différents budgets de la commune.

Suite au départ à la retraite du professeur de Danse classique et la redéfinition des besoins en matière d'enseignement artistique auprès de la population de Souffelweyersheim, il est proposé une modification de coefficient d'emploi du professeur de Danse Jazz. Actuellement en poste l'agent occupe le grade d'assistant d'enseignement artistique à raison de 12 heures hebdomadaire.

Il est proposé de modifier son coefficient d'emploi à 15 heures hebdomadaire.

L'agent a accepté l'augmentation de son coefficient d'emploi.

Considérant que l'augmentation du coefficient d'emploi est supérieure à 10 %, le conseil municipal doit se prononcer sur la suppression du poste actuel et la création du nouveau poste avec la nouvelle durée de travail.

Cette modification prendra effet au 01/09/2023.

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale ;
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 mai 2023 ;
VU le tableau des effectifs ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De la modification du coefficient d'emploi d'un agent occupant le grade d'assistant d'enseignement artistique de 12 heures hebdomadaire à 15 heures hebdomadaire à compter du 01/09/2023 ;
- De la suppression du poste actuel et la création du nouveau poste avec la nouvelle durée de travail.
- De modifier ainsi le tableau des emplois.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 07 juin 2023



Le Secrétaire de séance

Rémi REUTHER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

07 JUIN 2023

Publication numérique faite le _____